Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU TARN

SERVICE DE COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'environnement et des affaires foncières

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 27 novembre 2018 a été prescrite, pour une durée de 33 jours consécutifs, **du lundi 7 janvier 2019 à 9 h 30 au vendredi 8 février 2019 à 17 h**, l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'approbation de la révision du plan de prévention du risque (PPR) inondation sur le bassin versant du Sor.

L'enquête publique se déroulera sur le territoire des communes d'Aguts, Arfons, Belleserre, Blan, Cahuzac, Cambounet sur le Sor, Les Cammazes, Dourgne, Durfort, Escoussens, Garrevaques, Labruguière, Lagardiolle, Lempaut, Lescout, Massaguel, Montgey, Navès, Palleville, Péchaudier, Poudis, Puylaurens, Saint-Affrique-les-Montagnes, Saint-Amancet, Saint-Avit, Saint-Germain-des-Près, Saint-Sernin-les-Lavaur, Sorèze, Soual, Verdalle et Viviers-les-Montagnes.

Le siège de l'enquête publique se situera à la mairie de Soual (81580).

La direction départementale des territoires du Tarn – service eau, risques, environnement et sécurité – pôle risques, eau, biodiversité et environnement – bureau prévention des risques (téléphone 05/81/27/59/57 ou 05/81/27/59/96) – 19, rue de Ciron – 81013 Albi Cedex 09, responsable du plan, est l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

La commission d'enquête, désignée par le tribunal administratif de Toulouse, est composée des membres suivants :

Président : M. Jean-Louis DARDE, directeur d'hôpital honoraire

Membres titulaires : - M. Bruno GALIBER D'AUQUE, fonctionnaire du ministère de l'agriculture retraité

- Mme Noëlle PAGES, directrice d'école à la retraite

Le dossier d'enquête (qui comprend, notamment, la note de présentation, le règlement, le document cartographique et le bilan de la concertation) pourra, pendant toute la durée de l'enquête publique, être consulté gratuitement par le public :

- en version papier aux mairies des communes concernées aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- en version électronique via un poste informatique situé en mairie de Soual (81580), siège de l'enquête publique
- en version électronique sur le site internet des services de l'État dans le Tarn via le lien suivant :
www.tarn.gouv.fr/les services de l'Etat dans le Tarn/politiques publiques/environnement, prévention des risques naturels et technologiques/projets impactant l'environnement/dossier d'enquête et résumé non technique du dossier/Révision PPRI bassin versant Sor

Par ailleurs, toute personne pourra demander communication, à ses frais, du dossier d'enquête en s'adressant au préfet du Tarn (service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et des affaires foncières – 81013 Albi Cedex 9).

Un registre d'enquête, côté et paraphé par un membre de la commission d'enquête, sera déposé, durant toute la durée de l'enquête publique, dans chaque mairie concernée afin de permettre au public de consigner ses observations et propositions aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En outre, les observations et propositions du public seront également reçues par la commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, aux lieux, jours et heures suivants :

Mairie de Soual	lundi 7 janvier 2019 de 9 h 30 à 12 h 30 jeudi 7 février 2019 de 14 h à 17 h
Mairie de Sorèze	jeudi 10 janvier 2019 de 14 h à 17 h lundi 28 janvier 2019 de 14 h à 17 h
Mairie de Viviers-les-Montagnes	lundi 14 janvier 2019 de 10 h à 13 h
Mairie de Labruguière	samedi 19 janvier 2019 de 9 h à 12 h
Mairie de Blan	lundi 21 janvier 2019 de 15 h à 18 h
Mairie de Dourgne	mercredi 23 janvier 2019 de 14 h à 17 h
Mairie de Verdalle	samedi 2 février 2019 de 9 h à 12 h

De plus, les observations et propositions du public pourront aussi, pendant toute la durée de l'enquête publique, être adressées par correspondance, à l'attention de M. le président de la commission d'enquête, à la mairie de Soual (81580), siège de l'enquête publique, ou être formulées par voie électronique à l'adresse suivante : *pref-revision-ppri-sor@tarn.gouv.fr*

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables au siège de l'enquête publique (mairie de Soual 81580) et sur le site internet des services de l'Etat dans le Tarn. Les observations et propositions du public consignées sur les registres d'enquête seront aussi consultables au siège de l'enquête publique (mairie de Soual 81580).

Par ailleurs, les observations et propositions du public seront communicables aux frais de la personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, à la préfecture du Tarn (service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et des affaires foncières – 81013 Albi Cedex 9), aux mairies des communes concernées ainsi que sur le site internet des services de l'État dans le Tarn (www.tarn.gouv.fr).

A l'issue de la procédure, le préfet du Tarn statuera sur l'approbation de la révision du plan de prévention du risque (PPR) inondation sur le bassin versant du Sor, éventuellement modifié.